

CORSEPT • FROSSAY •  
PAIMBOEUF • ST-BREVIN-LES-PINS  
ST-PÈRE-EN-RETZ • ST-VIAUD

# BIEN TRIER MIEUX VALORISER

• VOTRE GUIDE •





P.03

## DES SOLUTIONS

pour réduire  
nos déchets



P.11

## LES MODALITÉS

de collecte

P.13

## LE TRI

des  
emballages



P.15

## LE TRI

du papier



P.16

## LE TRI

du verre



P.17

## LES DÉCHÈTERIES



P.20

## LA REDEVANCE

d'enlèvement  
des ordures  
ménagères (REOM)

P.22

## QUESTIONS FRÉQUENTES



P.24

## NOUS CONTACTER



# DES SOLUTIONS

## POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

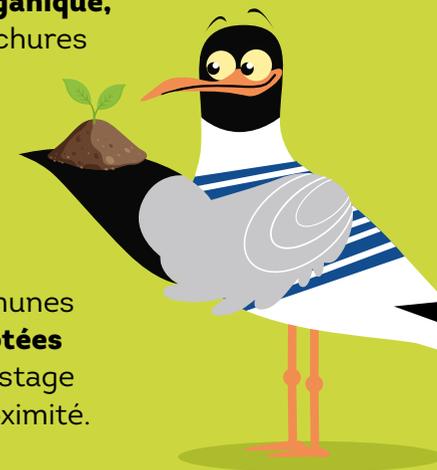


## VALORISER SES BIODÉCHETS

**Un biodéchet est un déchet d'origine organique,** comme les restes de nourriture, les épluchures de fruits et légumes, le marc de café ou les déchets de jardin.

**Le tri et la valorisation des biodéchets est un levier majeur pour réduire nos déchets ménagers.**

C'est pourquoi la Communauté de Communes Sud Estuaire propose **des solutions adaptées à tous les foyers**, qu'il s'agisse de compostage individuel ou de points de collecte de proximité.



## VALORISER SES BIODÉCHETS

### GRÂCE AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Si vous habitez une maison avec jardin, le compostage individuel est une solution simple, écologique et efficace pour transformer vos déchets organiques en compost naturel de qualité.

Pour encourager cette pratique, **UN COMPOSTEUR EST DÉSORMAIS MIS À VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**, sous réserve d'habiter le territoire et de suivre une **courte formation d'initiation au compostage**. Cette formation vous donnera toutes les clés pour bien démarrer et optimiser vos efforts.

**UN GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE GRATUITEMENT.**

Téléchargez-le sur notre site internet, ou rendez-vous à l'accueil du service environnement pour le récupérer !



Renseignez-vous dès maintenant sur les prochaines sessions et modalités sur

[www.cc-sudestuaire.fr/compostage/](http://www.cc-sudestuaire.fr/compostage/)

### GRÂCE AUX POINTS DE COLLECTE DE PROXIMITÉ



Pour les foyers qui ne peuvent pas être équipés de composteurs, comme ceux vivant en habitat collectif ou en hypercentre, des points de collecte dédiés aux biodéchets seront progressivement déployés sur le territoire en 2025 et 2026.

**Vous pourrez y déposer vos épluchures, restes alimentaires et autres matières compostables.**

Ces biodéchets sont ensuite acheminés vers une installation spécialisée pour être transformés en compost.



Visuel non-contractuel

Pour connaître les points de collecte déjà en place ou à venir près de chez vous, rendez-vous sur

[www.cc-sudestuaire.fr](http://www.cc-sudestuaire.fr)

DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

## VALORISER SES BIODÉCHETS

# GRÂCE AU BROYAGE DE DÉCHETS VERTS



Le broyage des déchets verts vous permet de fabriquer un produit utile pour protéger vos plantations de la sécheresse.

Le broyat peut également être utilisé dans le composteur en apport de matière sèche.



### SI VOUS N'ÊTES PAS ÉQUIPÉS D'UN BROYEUR,

la Communauté de Communes Sud Estuaire organise plusieurs fois par an des opérations de broyage de végétaux en entrée de déchèterie.

Suivez notre actualité sur  
[www.cc-sudestuaire.fr/dechets-verts/](http://www.cc-sudestuaire.fr/dechets-verts/)

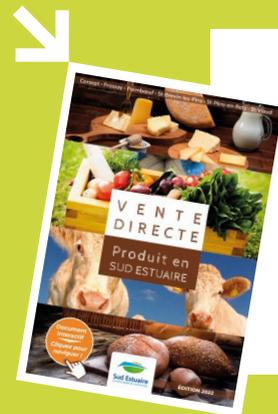
DES SOLUTIONS

## POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

# CONSOMMER RESPONSABLE

La consommation responsable commence par des choix qui réduisent les emballages et favorisent des produits locaux et durables.

Des commerces proposant la vente en vrac vous permettent d'acheter uniquement la quantité dont vous avez besoin, tout en limitant les déchets produits : épicerie spécialisée, ventes directes chez le producteur, etc...



### BROCHURE « VENTE DIRECTE PRODUIT EN SUD ESTUAIRE »

En téléchargement  
sur notre  
site internet

ou en flashant  
ce QR code



DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

## CONSOMMER RESPONSABLE

Vous souhaitez donner une seconde vie à un meuble ou un objet en bon état, ou bien dénicher des articles d'occasion ?

Les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire sont là pour vous accompagner.



## LE RÉSEAU DES RESSOURCERIES

Les ressourceries, ou recycleries, sont **des lieux dédiés à la collecte, la valorisation et la revente d'objets de seconde main.** Qu'il s'agisse de meubles, appareils électroménagers, vêtements ou jouets, ces établissements offrent une seconde vie à vos objets tout en favorisant une consommation responsable et solidaire.



La Ressourcerie  
du Pays de Retz  
SAINT-BREVIN

### LE RÉSERVOIR

à Saint-Brevin-les-Pins

19 chemin des Potences  
Parc d'activités de la Guerche  
44250 Saint-Brevin-les-Pins

✉ [saintbrevin@le-reservoir.org](mailto:saintbrevin@le-reservoir.org)

☎ 02 40 27 69 05

🌐 [le-reservoir.org](http://le-reservoir.org)

📘 LeReservoirStBrevin

#### ••• Pour acheter :

Accès chemin des Potences  
mercredi, vendredi  
et samedi  
de 10h à 18h

#### ••• Pour donner :

Accès chemin des Pinluettes  
mercredi et samedi  
de 10h à 12h  
et de 14h à 17h

## AUTRES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

D'autres structures privées ou associatives œuvrent également au quotidien pour **favoriser le geste de don sur le territoire.**

RETROUVEZ LA CARTOGRAPHIE DES SOLUTIONS DE DON, RÉPARATION ET LOCATION SUR LE TERRITOIRE

en consultant  
[www.cc-sudestuaire.fr/reemploi/](http://www.cc-sudestuaire.fr/reemploi/)

ou en flashant ce QR code



## ZOOM SUR LA RÉPARATION

**Réparer et prolonger la durée de vie de votre objet plutôt que de jeter est un nouveau geste à adopter.**

Il est possible d'apprendre à réparer lors d'ateliers conviviaux animés par un repair-café. Suivez notre actualité !

Retrouvez la liste des réparateurs du territoire :  
[www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs](http://www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs)

Partagez vos astuces zéro-déchet avec nous sur notre page Facebook !

[www.facebook.com/sudestuaireenvironnement/](https://www.facebook.com/sudestuaireenvironnement/)

POUR ALLER PLUS LOIN :

[epargnonsnosressources.gouv.fr](http://epargnonsnosressources.gouv.fr)

DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

CONSOMMER RESPONSABLE

## SENSIBILISATION ET ANIMATIONS

La Communauté de Communes Sud Estuaire organise tout au long de l'année des animations pour encourager des gestes simples et durables.

Ateliers de fabrication de produits zéro-déchet, visites, formations,

autant d'initiatives pour accompagner chacun dans la réduction de ses déchets.



Retrouvez le calendrier des prochaines animations sur notre site internet ou en suivant nos réseaux sociaux

[www.cc-sudestuaire.fr](http://www.cc-sudestuaire.fr)

[www.facebook.com/sudestuaireenvironnement](https://www.facebook.com/sudestuaireenvironnement)



**UN AUTOCOLLANT «STOP PUB» SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES PERMET DE RÉDUIRE VOS DÉCHETS PAPIER DE 30 À 40 KG PAR AN !**

Disponible gratuitement auprès du service environnement de la CCSE ou en mairie.

## LES MODALITÉS

### DE COLLECTE



## EN PORTE À PORTE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES EMBALLAGES



### ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte a désormais lieu **une fois toutes les deux semaines sur l'ensemble de la communauté de communes.**

**En juillet-août, sur la commune de Saint-Brevin-les-Pins uniquement :** collecte du bac noir **toutes les semaines** afin de répondre aux contraintes touristiques.



### EMBALLAGES RECYCLABLES

Collecte **une fois toutes les deux semaines, toute l'année.**



### CONSEILS PRATIQUES

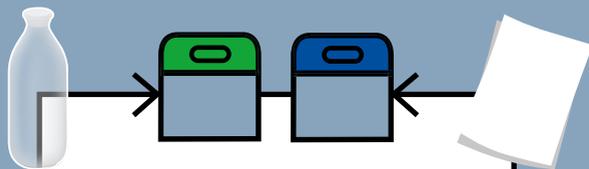
- Les ordures ménagères doivent être placées dans un sac poubelle bien fermé, et ce sac dans un conteneur fourni par la collectivité. Les sacs ou déchets posés à côté des conteneurs ne sont pas collectés.
- Les emballages doivent être déposés en vrac dans le conteneur jaune.
- Ne sortez vos conteneurs que lorsqu'ils sont pleins, afin d'optimiser les tournées.
- Sortez vos conteneurs la veille du jour de collecte à partir de 19h et rentrez-les avant la fin de la journée une fois collectés.
- Fermez le couvercle de vos bacs et orientez la poignée vers la route.
- Lavez votre bac régulièrement
- La collecte peut avoir lieu en 2 passages, ne rentrez donc pas vos bacs s'ils n'ont pas été vidés.

### JOURS FÉRIÉS : COLLECTE DÉCALÉE

Lorsque survient un jour férié, toutes les tournées de la semaine sont décalées d'une journée.

Par exemple, une collecte prévue le lundi sera reportée au mardi, celle du mardi au mercredi, et ainsi de suite jusqu'au samedi inclus. Cette règle permet d'assurer une collecte continue tout en respectant les jours fériés des équipes de collecte. Pour vérifier les éventuelles modifications, consultez votre calendrier de collecte.

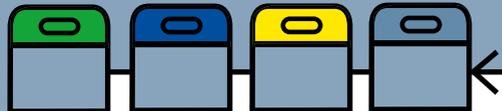
## EN APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LES PAPIERS



Dans l'un des 80 points tri prévus à cet effet.

Déposez vos déchets  
EN VRAC dans ces conteneurs

## RÉSIDENCES SECONDAIRES UN SERVICE ADAPTÉ



15 points tri « complets » sont également installés sur le territoire pour les résidences secondaires.

Vous pouvez y déposer non seulement vos verres et papiers, mais aussi vos emballages et ordures ménagères.

Pratique avant de quitter votre résidence secondaire !

- Dépôts EN SAC pour les ordures ménagères
- Dépôts EN VRAC pour les autres déchets



Accédez à votre calendrier de collecte et à la localisation des points tri

Scannez ce QR code et téléchargez votre calendrier sur notre site.

Vous pourrez aussi y rechercher votre adresse afin de trouver le point-tri le plus proche.

Les calendriers sont également disponibles à l'accueil de la CCSE et de votre mairie.



## LE TRI

### DES EMBALLAGES



C'est simple, tous les emballages se trient dans les conteneurs jaunes !

Les déchets acceptés dans les conteneurs jaunes incluent :

### LES EMBALLAGES PLASTIQUES

- Bouteilles et flacons (avec leurs bouchons)
- Bidons de produits d'entretien
- Sachets, sacs en plastique, pots et barquettes en plastique



### LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- Canettes, boîtes de conserve, aérosols vides
- Barquettes en aluminium, bouteilles de sirop métalliques
- Petits emballages métalliques : papier aluminium, capsules de café, couvercles, plaquettes de médicaments





### LES EMBALLAGES EN CARTON LÉGER

- Boîtes en carton
- Cartonnettes
- Briques alimentaires
- Emballages kraft
- Emballages du traiteur



#### LES GESTES À ADOPTER

- Inutile de laver les emballages : il suffit de bien les vider.
- Ne pas imbriquer les emballages entre eux.
- Déposez vos emballages en vrac dans votre bac jaune.



Les papiers graphiques, ou papiers d'écriture, ne vont pas dans le bac jaune. Ils doivent être déposés séparément dans un point d'apport volontaire dédié au papier. Consultez la page suivante pour plus d'informations.

Visuels : ©Citeo/Jean-Michel de Forceville/Christian Malette/Pierre D'Esgrieux



Tous les papiers se recyclent dans les colonnes à ouvertures bleues !

- Journaux, magazines
- Prospectus
- Papiers de bureau
- Cahiers
- Enveloppes
- Livres
- Catalogues
- Annuaire



#### LES GESTES À ADOPTER

- Déposez vos papiers en vrac.
- Les papiers souillés ou spéciaux (essuie-tout, mouchoirs, papier photo, carbone) ne sont pas recyclables, jetez-les avec les ordures ménagères.



Visuels : ©Citeo/Jean-Michel de Forceville/Christian Malette/Pierre D'Esgrieux

# LE TRI

## DU VERRE



Le verre doit être déposé en vrac dans les colonnes à ouvertures vertes

Tous les emballages en verre sont recyclables.

- Bouteilles
- Bocaux
- Pots
- Flacons de parfum



### LES GESTES À ADOPTER

- Retirez les couvercles et capsules métalliques, et mettez-les dans votre bac jaune.
- Respectez le voisinage : déposez votre verre entre 8h et 20h.



Encore un doute sur les consignes ?  
Besoin de trouver une borne de tri rapidement ?

Le Guide du tri a la réponse !  
Téléchargez l'application disponible sur Android et iOS grâce à ce QR Code.



Visuels : ©Citeo/Jean-Michel de Forceville/Christian Malette/Pierre D'Esgrieux

# LES

## DÉCHÈTERIES

### POUR QUI ?



Les déchèteries sont **accessibles à tous les particuliers et professionnels abonnés** au service de redevance de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

**Les dépôts effectués par les professionnels peuvent être payants** selon les matériaux déposés (tarifs disponibles sur place).

### ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES : UNE CARTE OBLIGATOIRE



Pour accéder aux déchèteries de la Communauté de Communes Sud Estuaire, **chaque usager doit désormais être muni d'une carte d'accès nominative**. Cette carte, **gratuite**, permet de garantir un service équitable et réservé aux habitants et professionnels du territoire.



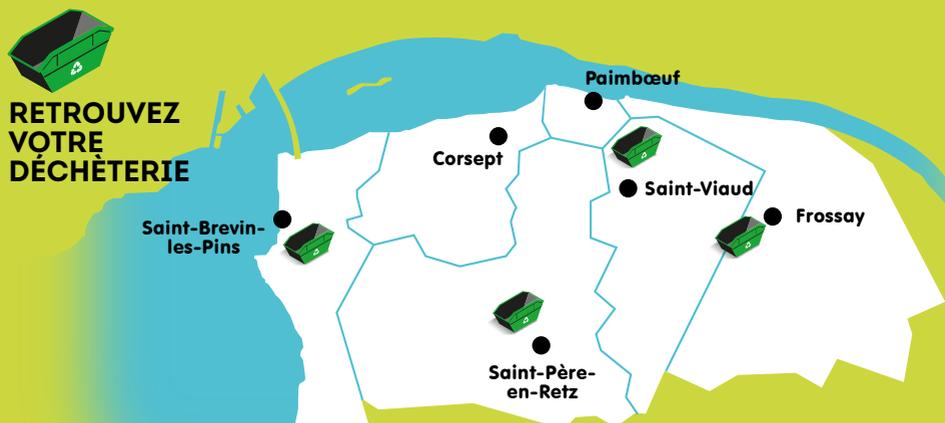
**Sans carte d'accès, l'entrée aux déchèteries vous sera refusée. Pensez à toujours l'avoir avec vous lors de vos visites.**

**Pour obtenir votre carte, faites une demande en ligne sur notre site internet [www.cc-sudestuaire.fr/decheteries/](http://www.cc-sudestuaire.fr/decheteries/) elle vous sera envoyée sous une quinzaine de jours.** Vous pouvez également en faire la demande au guichet, et elle vous sera alors remise directement.

# HORAIRES ET ADRESSES DES DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERC.	JEUDI	VEND.	SAM.
<b>SAINT-BREVIN-LES-PINS</b> Parc d'activités de la Guerche Route de la gendarmerie			9h-12h 14h-18h			9h-18h
<b>FROSSAY</b> Le Pré Macé	9h-12h		14h-18h			9h-12h 14h-18h
<b>SAINT-VIAUD</b> Zone Estuaire Sud Rue du Capitaine P. Leroy			9h-12h		14h-18h	9h-12h 14h-18h
<b>SAINT-PÈRE-EN-RETZ</b> ZAC du Pont Neuf	14h-18h		9h-12h		14h-18h	9h-12h 14h-18h

**ATTENTION, VOS DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS**



RETROUVEZ VOTRE DÉCHÈTERIE

## ✓ LES DÉCHETS ACCEPTÉS

DÉCHETS VERTS	DÉCHETS CHIMIQUES DES MÉNAGES (PEINTURES, SOLVANTS, ETC.)
BOIS	HUILE DE VIDANGE
GRAVATS	HUILES DE FRITURE
CARTONS PLIÉS	BATTERIES
MÉTAUX	MOBILIER
ENCOMBRANTS NON-VALORISABLES	TEXTILES
DÉCHETS ÉLECTRONIQUES, AMPOULES ET NÉONS, PILES	VERRE
CARTOUCHES D'ENCRE	PAPIERS

## ✗ LES DÉCHETS REFUSÉS

	PRISE EN CHARGE
ORDURES MÉNAGÈRES	Collectées en porte-à-porte
PNEUS, CARCASSES DE VÉHICULES MOTORISÉS	À déposer chez un garagiste
BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS, FUSÉES DE DÉTRESSE	Repris chez un distributeur, même sans consigne
PRODUITS EXPLOSIFS, ARMES ET MUNITIONS	Contactez la gendarmerie
MÉDICAMENTS	À rapporter en pharmacie
CADAVRES D'ANIMAUX	Contactez un vétérinaire
CENDRES CHAUDES, SOUCHES D'ARBRES DE PLUS DE 20 CM	



## LES DÉCHETS AMIANTÉS

- Cette collecte est réservée aux particuliers résidant sur le territoire de la CCSE, dans une limite de 4 m<sup>3</sup> par dépôt.
- Les dépôts ont lieu sur des créneaux dédiés.
- Renseignez-vous sur le fonctionnement sur notre site, auprès du gardien, ou via le service environnement.



# LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Pour assurer le financement des services,**  
la CCSE a opté pour une **Redevance  
d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).**

## QUI DOIT PAYER CETTE REDEVANCE ?

Elle est due par :

- Tout occupant d'un logement individuel ou collectif,
- Tout propriétaire de résidence secondaire, chambre d'hôtes, gîte rural, location saisonnière, meublé, terrain de loisirs, terrain de camping non-réglementé...
- Tout professionnel exerçant une activité générant des déchets.

## COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

### POUR LES PARTICULIERS :

en fonction du type de logement et du nombre de personnes occupant ce logement.

### POUR LES PROFESSIONNELS :

en fonction du volume et du nombre de bacs sur place, ainsi que de la fréquence de collecte.

Les tarifs de la redevance, votés chaque année, sont disponibles sur notre site internet, rubrique « Redevance Ordures Ménagères ».



Particuliers et professionnels, propriétaires comme locataires, chacun est donc tenu de s'inscrire auprès du service et de tenir à jour sa situation en contactant le service environnement\*.

## MISE À JOUR DE VOTRE SITUATION

Pour toute modification de votre situation (changement d'adresse, de composition du foyer ou de coordonnées bancaires), il est impératif de transmettre au service environnement\* les justificatifs correspondants. Par exemple :

### CHANGEMENT D'ADRESSE

un justificatif de domicile récent  
(état des lieux d'entrée / de sortie ; bail, attestation notariée...)

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU FOYER

un document attestant du nouveau nombre d'occupants.

### CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES

un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB), accompagné du formulaire de mandat SEPA complété.

Ces documents permettent d'assurer une gestion précise et équitable de votre redevance.

## COMMENT S'INSCRIRE OU METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER ?

Retrouvez les formulaires sur  
[www.cc-sudestuaire.fr/REOM/](http://www.cc-sudestuaire.fr/REOM/)

ou en flashant ce QR code

Vous pouvez également contacter  
le service environnement par mail,  
par courrier ou directement au guichet\*.



## OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour simplifier vos paiements, optez pour le prélèvement automatique. Retrouvez les modalités et le formulaire sur notre site ou contactez le service environnement\* pour plus d'informations.

\* Retrouvez les coordonnées complètes du service environnement au dos de cette brochure.

# QUESTIONS

## FRÉQUENTES

### La collecte tous les 15 jours est-elle suffisante ?

**Oui, une étude a été menée pour connaître le taux de présentation des bacs et leur niveau de remplissage.** Si pour une raison exceptionnelle votre bac déborde, des points tri complets sont à votre disposition dans votre commune (voir page 12).

Notre objectif ? Optimiser la collecte pour en limiter les coûts et les émissions de CO2. En d'autres termes : collecter vos deux bacs pleins, le même jour et avec un seul camion.

### Quel intérêt à continuer de trier

#### si le prix de ma redevance augmente malgré tout ?

**Le tri des déchets est un geste citoyen nécessaire et vertueux qui permet de préserver nos ressources naturelles en valorisant les matières triées.**

De plus, le recyclage des emballages coûte moins cher à la collectivité que s'ils étaient jetés avec les ordures ménagères.

Seule l'action collective nous permettra d'atteindre notre objectif commun de réduction des déchets et de protéger notre territoire de manière durable.

### Mon bac est sale, qui doit le nettoyer ?

**C'est à l'utilisateur du conteneur d'assurer son entretien.**

En habitat collectif : le local poubelles et les bacs doivent être nettoyés par votre syndic de copropriété ou, à défaut, par les occupants.

### Mon bac est volé, cassé, ou son volume ne convient plus : que faire ?

**Signalez-le au service environnement dans les cas suivants :**

- Vous emménagez dans un logement non équipé.
- Le bac n'est plus adapté au nombre de personnes dans le foyer.
- Vol ou casse de votre bac.

**Grille de dotation pour l'habitat individuel,**  
adaptée à une collecte tous les 15 jours :

COMPOSITION DU FOYER	BAC ORDURES MÉNAGÈRES	BAC EMBALLAGES
1 à 2 personnes	120 L	240 L
3 à 4 personnes	240 L	240 L
5 personnes et plus	360 L	360 L

### À quelle heure passe le camion de collecte ?

**Les tournées peuvent avoir lieu de 4h à 20h.**

Les jours de collecte sont fixes, mais les horaires peuvent varier selon la saison ou les aléas des tournées.

**Pensez bien à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte.**

### Pourquoi mes déchets n'ont-ils pas été collectés ?

Plusieurs raisons sont possibles :

- **Votre bac peut contenir des déchets non-conformes** : une étiquette est normalement apposée sur votre bac pour signaler le problème.
- **Si des déchets sont posés à côté de vos bacs, ils ne seront pas ramassés.**
- **Le camion est peut-être passé avant que les bacs soient sortis !** Pensez bien à les placer en bordure de voie publique la veille au soir du jour de la collecte.
- **Selon les aléas du jour, il peut aussi arriver que la collecte se fasse en deux passages,** ne rentrez donc pas vos conteneurs si un seul d'entre eux a été collecté !

**Si ces conditions ont bien été respectées et que votre bac n'a pas été collecté après 16h,** prenez contact avec le service Environnement afin que le problème soit étudié avec notre prestataire de collecte.

**En cas d'intempéries graves** (tempête, neige, vents violents), certaines tournées peuvent aussi être annulées ou décalées. Les informations sont alors mises à jour en temps réel sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

### Puis-je compacter mes déchets pour gagner de la place ?

**Non, les déchets compactés risquent d'être mal identifiés dans les process automatisés du centre de tri.** Mieux vaut les déposer tel quel dans votre bac.

### Je souhaite me débarrasser d'encombrants.

#### Quelles sont les consignes pour les déchets volumineux ?

**Les encombrants doivent être déposés en déchèterie par vos soins.**

**La communauté de communes ne propose pas de service de collecte des encombrants en porte à porte.**

**Les objets encore en bon état sont néanmoins susceptibles d'intéresser les ressourceries/recycleries.** Contactez-les pour connaître leurs modalités de collecte à domicile.





# NOUS CONTACTER

Le service environnement de la Communauté de Communes Sud Estuaire est à votre disposition pour vous renseigner sur toutes vos démarches liées à la gestion des déchets.

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE

Lundi, mercredi et jeudi :  
9h-12h / 13h30-17h30

Mardi et vendredi :  
9h-12h

## COORDONNÉES

### Service Environnement

5 Route de la Gendarmerie  
44250 Saint-Brevin-les-Pins

✉ [environnement@cc-sudestuaire.fr](mailto:environnement@cc-sudestuaire.fr)

☎ 02 40 27 75 15

🖥 [www.cc-sudestuaire.fr/](http://www.cc-sudestuaire.fr/)

📘 [www.facebook.com/sudestuaireenvironnement](https://www.facebook.com/sudestuaireenvironnement)

